



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Équipe de droit international et comparé  
sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université Jean Moulin Lyon 3

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :  
Équipe de droit international et comparé  
sous tutelle des établissements et  
organismes :  
Université Jean Moulin Lyon 3

Le Président  
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



## Unité

Nom de l'unité : Equipe de droit international et comparé

Label demandé :

N° si renouvellement : EA 4185

Nom du directeur : Mme Frédérique FERRAND

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Pierre Michel EISEMANN, Université Paris 1

Experts :

M. Tristan AZZI, Université Paris 5

M. Christian CHÊNE, Université Paris 5

Mme Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ, Université de Lille 2

M. Vincent DUSSART, Université de Toulouse 1

M. Jean GICQUEL, Université Paris 1

## Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. François SAINT-BONNET



# Rapport

## 1 • Introduction

La visite a eu lieu le 29 janvier 2010 et le comité a rencontré les membres de l'Equipe dans la salle des professeurs de l'Université Jean Moulin Lyon 3, dans le bâtiment historique du quai Claude Bernard. Etaient présents la directrice, la plupart des membres de l'Equipe ainsi que de nombreux doctorants. Après une brève présentation de l'Equipe par sa directrice un dialogue a été engagé entre cette dernière, le responsable du centre de droit international et les membres du comité de visite. Les doctorants ont été entendus hors la présence des enseignants.

L'EA est installée dans le bâtiment du quai Claude Bernard. Faisant revivre l'héritage lointain d'Edouard Lambert, elle a été constituée sous le label de « jeune équipe » en 2003 pour regrouper les spécialistes de droit comparé, de droit international privé et de droit international public (avant de devenir une équipe d'accueil en 2007).

L'EA est dirigée par Mme Frédérique Ferrand.

Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	11	11
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	0	0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	1	0,5
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	60	64
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	7



## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Marquée par un fort dynamisme et organisée autour de regroupements thématiques et disciplinaires logiques, l'Equipe est globalement d'un très bon niveau. Elle a su s'imposer à côté des équipes existantes et se développer. La qualité du travail accompli est internationalement reconnue ainsi que le montre la multiplicité des liens établis avec des institutions étrangères. La qualité de l'abondante production scientifique n'est pas contestable.

- Points forts et opportunités :

L'EA est constituée de manière cohérente autour de critères thématiques assurant une logique de synergie.

Elle bénéficie d'une direction active et remarquablement dynamique.

Elle comprend un grand nombre de doctorants et s'attache à leur assurer un encadrement de qualité.

- Points à améliorer et risques :

La cohérence d'ensemble devrait être parfaite par l'intégration de la dimension communautaire et européenne.

Les axes de recherche en droit international public mériteraient d'être définis de manière plus précise afin de mieux structurer l'activité de ce sous-ensemble au sein de l'EA.

Il serait indispensable que l'EA se mobilise pour trouver des moyens financiers permettant le développement normal de ses activités et un soutien en personnel administratif réel.

- Recommandations au directeur de l'unité :

Accueillir les communautaristes actuellement partie de l'EA de droit public et s'efforcer d'intégrer au sein de l'EA les internationalistes des autres universités faisant partie de la même école doctorale.

Améliorer l'intégration des doctorants de droit privé au sein de l'EA.

- Données de production :

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	10
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	91%
Nombre d'HDR soutenues	1
Nombre de thèses soutenues	11
Nombre de PEDR	2



### 3 • Appréciations détaillées

L'EA est récente, résultant de la transformation d'une « jeune équipe » dont le projet, intéressant et innovant, est de regrouper des spécialistes de droit international et comparé relevant des sections CNU 01 et 02. Ce regroupement laisse cependant place à deux centres de recherches, le Centre de droit international (public) placé sous la direction de M. Doumbé-Billé, et l'Institut de droit comparé Edouard Lambert, dirigé par Mme. Ferrand (qui est en même temps la directrice de l'EA). Un projet de centre de droit international privé devrait compléter l'architecture de l'EA. Sur le plan pédagogique, l'EA constitue l'adossement de deux Masters 2 recherche (droit international public, droit privé international et comparé) et un Master 2 professionnel (droit international des affaires).

Cinq grands axes de recherche avaient été prévus dans le cadre du dernier contrat quadriennal, portant respectivement sur le litige en droit international comparé, le droit de la famille international et comparé, le droit international public (aspects généraux du droit international public et nouveaux enjeux, droits de l'homme, droit des investissements), le droit privé européen (droit substantiel et droit conflictuel) et, enfin, un programme Marie Curie avec un réseau d'universités partenaires. A l'exception du dernier axe paralysé du fait de l'absence de financement communautaire, tous les autres ont fait l'objet de très nombreuses activités et publications, tant individuelles que collectives. On ne peut qu'être impressionné par le nombre de publications et la qualité de celles-ci. Il convient de relever également l'établissement d'un important réseau de partenariats avec des universités étrangères, des organisations internationales ou encore des hautes juridictions.

Les doctorants sont nombreux et ils font l'objet d'un encadrement attentif et d'une réelle intégration au sein de l'EA. On note cependant un net déséquilibre en matière de directions de thèse ; il serait certainement souhaitable de travailler à la réalisation d'un meilleur équilibre entre les différents professeurs et titulaires d'une HDR et il conviendrait de pratiquer une certaine autolimitation lorsque le nombre de thèses encadrées dépasse les capacités ordinaires d'un individu. Après plusieurs années ayant vu un nombre limité de soutenances, le rythme s'accélère désormais pour atteindre un niveau tout à fait satisfaisant.

Le projet de programme avance « un grand axe à plusieurs branches : Rapprochement des systèmes juridiques, recherche de convergences et d'harmonisation ». Les « branches » sont au nombre de sept, certaines comportant également des rameaux : droit européen et international de la famille, le litige en droit international et comparé : vers un fonds commun procédural (procédure civile européenne, procédure internationale), le contrat en droit international privé européen, la réforme de la régulation et de la supervision bancaire européenne, partenariats euro-méditerranée en droits de l'homme, droits de l'homme et internationalisation du droit, justice et solidarité dans la société internationale. Les quatre premières branches concernent les privatistes et les trois dernières les publicistes. On ne peut qu'être frappé par l'ambition de ce programme dont on pourrait craindre qu'il ne soit trop vaste sauf à faire crédit à l'exceptionnel dynamisme de cette équipe. Il convient cependant de relever un certain nombre de problèmes liés à ce vaste programme. Ainsi, il existe des chevauchements entre certains thèmes et les activités d'autres équipes de la même Université (droit de la famille, droit communautaire et européen) et la nécessaire articulation avec ces dernières n'est pas explicitée. Pour ce qui est du droit international public, les thématiques et les champs d'intérêts sont tellement vastes que l'on peut s'interroger sur le contenu exact (et la nature précise) du travail de recherche que l'on entend réaliser ; la question se pose d'autant plus que certains thèmes ne sont aucunement explicités dans le dossier écrit.

L'EA est gouvernée avec efficacité, son dynamisme est patent et elle produit des travaux de haut niveau. Dans une nouvelle phase de son développement, elle devrait sans doute dégager des axes de recherche moins nombreux, plus précis et véritablement fédérateurs. A cet égard un meilleur équilibre devrait être recherché entre privatistes et publicistes. Il est également indispensable qu'elle intègre la sous-équipe de droit communautaire actuellement rattachée à l'Equipe de droit public compte tenu de la rationalité scientifique d'un tel regroupement. Une synergie avec l'Equipe de droit privé devrait également être développée au regard du droit de la famille.

Compte tenu du « poids de l'histoire » qui semble peser lourdement sur les structures de recherche de Lyon 3, la constitution de cette équipe thématique témoigne d'un esprit novateur qui mérite d'être fortement encouragé. On doit espérer que la constitution d'une école doctorale commune et celle d'un PRES avec les universités de Lyon 2 et de Saint-Etienne seront l'occasion de nouveaux regroupements et d'un élargissement de l'EA.



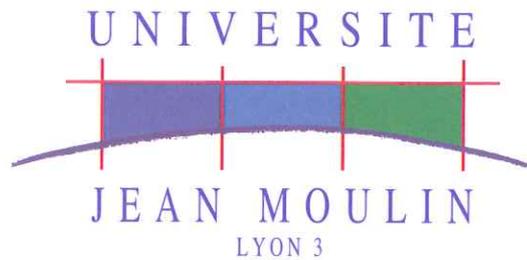
On ne saurait passer sous silence la situation matérielle de cette EA. Compte tenu de son dynamisme elle paraît nettement sous-dotée financièrement et cette situation devrait être corrigée. Le problème le plus grave est cependant celui du personnel administratif de soutien. Compte tenu de ses tâches liées à la gestion des masters 2, l'agent qui lui est affecté à mi-temps ne peut être considéré comme participant véritablement à l'aide à la recherche ; de ce fait la totalité du travail administratif repose sur les enseignants-chercheurs et sur les doctorants ce qui ne saurait être regardé comme satisfaisant et mérite d'être revu, au minimum par la mise en commun d'un agent de niveau IGE avec les autres équipes juridiques.

#### 4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

L'EA de droit international et comparé est composée, ainsi qu'il a été exposé ci-dessus, de deux centres de recherche (le Centre de droit international et l'Institut de droit comparé Edouard Lambert). La taille modeste de chacun de ces centres et la volonté de synergie que marque la création de cette équipe unique ne rend pas pertinente une évaluation individualisée de chacun des deux centres, ces derniers faisant au demeurant l'objet de commentaires spécifiques dans les observations consacrées à l'unité.

#### Droit international et comparé

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	A	A



**AERES**  
Comité d'évaluation

Lyon, le 23 avril 2010

Monsieur le Président,

En réponse au rapport d'évaluation du Comité de visite pour l'équipe de Droit international et comparé, déposé le 8 avril 2010, je vous précise ci-dessous les observations de l'établissement de tutelle :

L'équipe de Droit international et comparé est heureuse de voir que les efforts fournis pour travailler en fédérant des spécialistes du droit international et comparé public et privé aient été reconnus par les évaluateurs.

Le Conseil de la Faculté de droit a approuvé les statuts du CREDIP (Centre de recherche en droit international privé) lors de sa séance d'avril 2010.

L'intégration du CEE dans l'équipe est en cours de discussion.

Une meilleure intégration des doctorants privatistes est d'ores et déjà mise en place avec l'organisation de manifestations et de conférences pour et avec les doctorants, sous la direction du professeur Louis d'Avout.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués les meilleurs.

Le Président

Hugues FULCHIER

